



COMMUNE DE CARS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 28 septembre 2023 à 19h00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Virginie FREDAGUE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Mrs Xavier ZORRILLA, Etienne DELOMIER, Mathieu DELOMIER, André GIRAUD, Philippe SEVIN.

ABSENTS EXCUSES (4) : Mmes Caroline LE THOËR, Béatrice RUIZ et Mrs Jérôme DURAND, Nicolas CARREAU

Pouvoir (1) : de Mme Béatrice RUIZ à Mr André GIRAUD

SECRETAIRE DE SEANCE Mme Virginie FREDAGUE

QUORUM : OUI

Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. le Maire et Mme Nicole DELAUGE secrétaire, signent le PV.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre :

1. Délibération pour avenant aux travaux du foyer N°5 du Lot N°2

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en moins-value a été apporté au lot N°02 concernant les travaux de démolition, plâtrerie, doublage-isolation, plafonds du Foyer. Il est porté par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°05 Lot N°02 démolition, plâtrerie, doublage-isolation, plafonds

- Moins-value pour la pose de plafond suspendu dans la grande salle
- Moins-value pour plafond non démontable au niveau de la scène

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	115 001,30	11 758,10	103 243,20
Montant TTC en €	138 001,56	14 109,72	123 891,84

Le nouveau montant du lot 02 du marché suite à l'avenant N° 05 est donc de 103 243,20 € HT soit 123 891,84 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°05 en moins-value de 11 758,10 € HT du marché de travaux de rénovation du foyer et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

2. Délibération pour avenant aux travaux du foyer N°6 du Lot N°5

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant en plus-value a été apporté au lot N°05 concernant les travaux de Plomberie du Foyer. Il est porté par le formulaire EXE10 des Marchés Publics.

AVENANT N°06 Lot N°05 Plomberie

Remplacement du WC existant dans la Loge par un WC suspendu.

	Montant initial	Montant avenant	Nouveau montant
Montant HT en €	12 622,00	1 255,00	13 877,00
Montant TTC en €	15 146,40	1 506,00	16 652,40

Le nouveau montant du lot 05 du marché suite à l'avenant N° 06 est donc de 13 877,00 € HT soit 16 652,40 € TTC.

Après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'acceptation de l'avenant N°06 en plus-value de 1 255,00 € HT du marché de travaux de rénovation du foyer et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

3. Délibération pour bail de location nouvelle esthéticienne

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'esthéticienne qui occupait le local jouxtant le point poste a souhaité mettre fin à son activité, elle a quitté le local le 01 septembre. Une nouvelle esthéticienne a montré de l'intérêt pour ce local et après une visite, accepte d'en prendre la location. Nous mettons à disposition le local après avoir fait quelques petits travaux de rafraîchissement.

Nous avons établi un bail de location, il est lu par Monsieur le Maire.

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contenu du bail pour la location du local jouxtant le point poste et autorise Monsieur le Maire à signer ce bail.

Nota :

Mme ARIAS propose de réviser le montant de la location, elle se rapproche du secrétariat pour évaluer les augmentations de l'ensemble des bails de la commune (maison paramédicale et local esthéticienne).

4. Délibération pour le choix d'une entreprise pour les travaux du BOSQ

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'une réunion avec les habitants du BOSQ a été organisée le 06 juillet 2023 pour présenter le projet des travaux d'amélioration du réseau de drainage des eaux pluviales. Il s'agit de re-profiler les fossés existants, de supprimer un écoulement dans le domaine privé (sans servitude) et de collecter plus efficacement les eaux pluviales en amont du chemin.

Nous avons demandé à plusieurs entreprises de chiffrer ces travaux. Nous avons la réponse de deux d'entre elles.

- L'entreprise SARL BOURCIER de Saint ANDRONY pour un montant de 43 115,00 € HT soit 51 738,00 € TTC
- L'entreprise SARL LES TRAVAUX DE L'ESTUAIRE d'ANGLADE pour un montant de 20 525,40 € HT soit 24 630,48 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SARL LES TRAVAUX DE L'ESTUAIRE d'ANGLADE qui propose un cout moindre pour une prestation équivalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de choisir l'entreprise SARL LES TRAVAUX DE L'ESTUAIRE d'ANGLADE pour les travaux d'amélioration du réseau de drainage des eaux pluviales au BOSQ pour un montant de 20 525,40 € HT soit 24 630,48 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

5. Délibération pour DM N°1

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux avenants apportés aux travaux de création de la MAM et de rénovation du Foyer il est nécessaire de faire un virement de crédit par Décision Modificative.

Le tableau ci-dessous liste les avenants validés :

DANS LE MARCHE du FOYER			
LOT	AVENANT	COMBIEN ?	QUOI ?
2	N°5	-11 758,10	PLATRERIE
5	N°6	1255,00	WC
8	N°3	-651,11	CARRELAGE
	N°4	565,19	CARRELAGE
9	N°1	-14569,00	BARDAGE
	N°2	7149,60	BARDAGE
		-18 008,42	

HORS MARCHE du FOYER	
Coordination SSI	2980,00
SSI	26 405,40
Câblages électriques	10 000,00
Structure scénique	8 978,25
	48 363,65

Le besoin de financement complémentaire pour le Foyer est de : 48 383,65 – 18 008,42 = 30 355,23 €

DANS LE MARCHE de la MAM			
LOT	AVENANT	COMBIEN ?	QUOI ?
1	N°1	1939,54	RAVALEMENT
	N°2	4828,63	IPN CAVE
	N°3	1402,63	RAVALEMENT
5	N°1	1845	T à L'EGOUT
6	N°1	434,40	PLATRERIE
	A venir	7 800,00	BARRODAGE COUR
		18 250,20	

Le besoin de financement complémentaire pour la MAM est de : 18 250,20€

Il présente le projet de décision modification N° 1 du budget primitif 2023 comme suit :

En section de Fonctionnement en € :

615231 entretiens réparations voiries	- 5 000	
66111 intérêts réglés à l'échéance		+ 5 000

En section d'investissement en € :

2135	- 5 000	
2151/14 opération voirie	- 38 500	
21538 autres réseaux	- 15 000	
2184 matériels de bureau	- 5 000	
2188 Autres immobilisations	- 5 000	
2151 réseaux de voirie	- 4 500	

2131/ 22 opération MAM		+ 20 000
2131/17 opération FOYER		+ 40 000
1641 Emprunts		+ 13 000
	- 73 000	+ 73 000

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver la Décision Modificative n° 1 présentée ci-dessus.

6. Délibération pour autorisation de vente de l'ancienne épareuse

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0
Nom et Prénom :

Abstention : 0
Nom et prénom

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'une proposition d'achat de notre épareuse de marque ORSI pour un montant de 4000 € a été faite par M. Romuald DUMAS. Celle-ci était montée en permanence sur le tractopelle qui a été vendu il y a 3 ans. Nous l'avons démontée pour la vendre séparément. La pose et la dépose sur le tracteur n'est pas possible sans l'aide d'un professionnel. Cette vente nous permettra d'acheter, si le besoin est identifié, une nouvelle épareuse plus légère et adaptée à notre tracteur pour des poses et déposes réalisables par nos agents techniques sans intervention extérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de vendre l'épareuse en l'état pour un montant de 4000 € à M. Romuald DUMAS
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Informations

- **DIA**

Néant

➤ **Avancement projets FOYER, MAM & ECOLE**

Le Foyer

Il manquait une fenêtre à la livraison des menuiseries, celle-ci a été fournie entre temps. Deux portes ont été livrées trop courtes, elles seront remplacées par le fournisseur, ce nouveau délai de fabrication pourrait impacter la date de fin de chantier. La pose des autres menuiseries est en cours.

L'entreprise spécialisée dans l'équipement de la scène mettra en place les supports des ponts d'éclairage, les ponts seront posés après la réalisation des doublages des murs et des faux plafonds.

Nous avons demandé à l'électricien de passer les câblages pour la sonorisation et l'éclairage en avance de phase et ceci avant la pose des faux plafonds afin d'anticiper l'équipement de la scène. L'étude de la pose du SSI dans les combles est en cours.

Nous discutons de l'organisation de l'inauguration du foyer rénové. Madame la sous-préfète, les Maires des communes de la CCB, le Maître d'œuvre et les entreprises, les habitants de CARS, les élus, la presse seront invités.

La MAM

Les travaux de peinture sont en cours, les planchers de l'étage ont été vitrifiés, la pompe à chaleur doit être mise en place la semaine prochaine. Fin de travaux toujours prévue le 31/10/2023. Les assistantes maternelles sont venues visiter le chantier, elles sont contentes de l'avancée du projet.

Il faudra attendre l'accord de la PMI après la fin des travaux et la formation définitive des assistantes maternelles pour que l'activité de la MAM démarre.

Concernant l'inauguration de la MAM nous pensons inviter Madame la sous-préfète, l'architecte et les artisans, M. Baldès (Président de la CCB), Mme Picq (affaires sociales de la CCB), les maires des communes voisines, les assistantes maternelles, les élus et la presse, la date de l'inauguration reste à fixer. (Jeudi soir ou samedi matin en Novembre).

Les Ecoles

Monsieur le Maire rend compte de la visite du SDEEG le jeudi 21 septembre qui est venu présenter l'ingénierie financière. La présentation a montré un reste à charge pour la commune plus élevé que celui qui avait été annoncé en conseil municipal. Nous avons interrogé les services du SDEEG pour comprendre les écarts financiers importants entre cette présentation et notre évaluation du plan de financement de ce projet. Il s'avère que les hypothèses prises par le SDEEG ne prenaient pas compte de la totalité des subventions acquises.

Une mise à jour de la proposition en date du 26 septembre montre un reste à charge beaucoup plus acceptable, voir annexe 1. Le financement des travaux oblige à contracter un prêt court terme « relais » du montant des subventions qui court sur 2 ans le temps de recevoir les subventions. Un prêt sur 13 ans (intracting) à un très faible taux couvre les travaux qui offrent un retour sur investissement rapide (pompe à chaleur, isolation des murs...). Pour finir un prêt long terme de 20 ans complète le montant emprunté.

Le projet est-il important pour la commune ?

Les bâtiments des écoles primaire et maternelle ainsi que celui de la cantine ont été diagnostiqués comme étant des « passoires thermiques » lors de l'audit énergétique effectué en 2019. Ces travaux vont réduire significativement les dépenses d'énergie, améliorer le confort des occupants de l'école et abaisser très fortement l'empreinte carbone de nos bâtiments communaux. C'est donc un projet important pour la commune.

Quel est l'endettement résultant de la commune ?

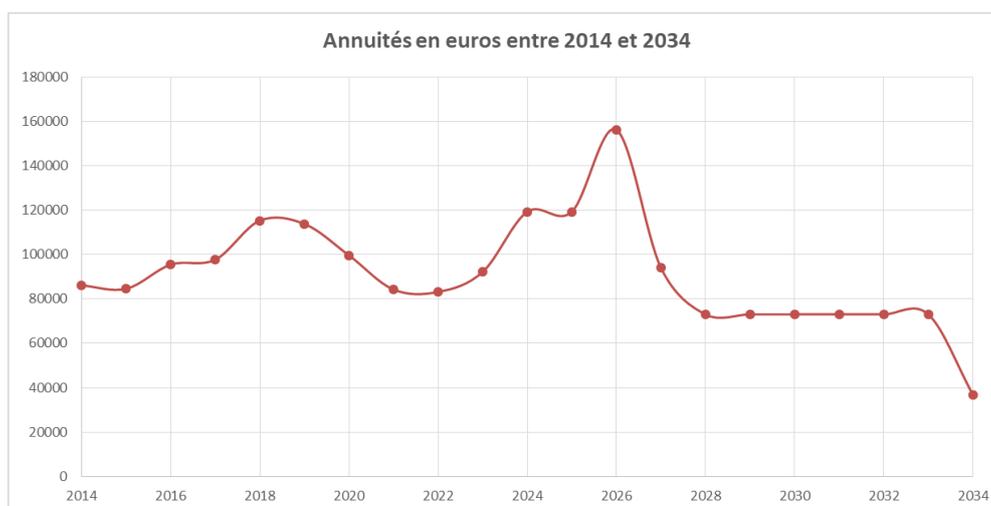
L'annuité pour couvrir le remboursement des prêts est comprise entre 37 000 à 38 000 € sur 20 ans. Les paiements débuteront à partir de 2026 selon le plan de financement du SDEEG. Le gain financier sur la facture énergétique est estimé à environ 10 000 € par an.

Est-il supportable ?

La commune est aujourd'hui engagée sur plusieurs prêts qui ont financé les travaux de rénovation du bourg, de construction des ateliers municipaux, de rénovation de la Maison des Associations et de rénovation du Foyer. Les deux premiers seront soldés en 2027, celui de la Maison des Associations en 2028.

Objet	Durée	Date fin
Aménagement du bourg	20 ans	2027
Atelier municipaux	15 ans	2027
Atelier municipaux	15 ans	2027
Atelier municipaux	15 ans	2027
Maison de asso	10 ans	2028
Foyer	10 ans	2033
Ecoles	20 ans	2043

Le financement du projet de rénovation des écoles entrainera donc un pic sur les remboursements de la dette en 2026. Toutefois l'arrêt du paiement des autres prêts entre 2027 et 2028 permet d'atténuer fortement la ligne « remboursement de la dette » et de revenir très rapidement à un endettement très raisonnable.



La rénovation d'un bâtiment public de 700 m² avec une forte fréquence d'utilisation qui génère de fortes économies financières et des subventions accordées à hauteur de 70% sont des arguments qui plaident en faveur de ce projet.

Chaque élu donne sa position lors d'un tour de table, les avis sont unanimes pour lancer le projet de rénovation énergétique de l'école.

Il faut donc organiser un Conseil Municipal extraordinaire pour délibérer sur la conclusion d'une convention de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la mise œuvre de l'opération de rénovation globale de l'Ecole primaire, l'école maternelle et la cantine entre le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) et la Commune de «CARS ».

➤ **Maison DUPIS avancement du projet (M. M DELOMIER)**

Le permis de démolir a été déposé. M. DELOMIER organise une commission pour bâtir ce projet : tout le Conseil est invité, le mercredi 18 octobre à 18h30 est retenu pour cette première réunion.

➤ **Création d'un parking vélo dans le bourg dans le cadre du Plan Vélo**

Il s'agit d'utiliser l'espace entre l'ancienne poste et la Maison des Associations pour installer des portes vélos.

➤ **Travaux cimetière (point d'eau et aire de stockage déchets verts)**

Nous avons lancé des travaux pour améliorer la fixation du robinet d'eau situé à l'entrée du cimetière (nouveau portail). Une aire bétonnée permettra le stockage des bacs avec tri sélectif pour les déchets verts et autres. Des robinets à bouton poussoir seront installés au cimetière et au tennis pour éviter que les robinets restent ouverts.

Les Commissions

Voir annexe

Questions diverses

Nous n'avons pas d'information sur l'avancement du projet SMICVAL concernant les points de dépôt collectifs mis en place sur les communes de ST LAURENT D'ARCE, ST GERVAIS et autres. Monsieur le Maire a pris contact avec le Maire de ST LAURENT D'ARCE pour avoir un échange sur le déroulement des travaux d'installation des points d'apport et les premiers enseignements de la collecte. 4 ou 5 élus pourront accompagner Monsieur le Maire à cette réunion de retour d'expérience. Début 2024 le SMICVAL sera invité à présenter au Conseil Municipal le projet l'implantation sur notre commune.

Concernant l'adressage des rues de notre commune, mise en place obligatoire avant le 1^{er} juin 2024, une réunion est programmée le lundi 02 octobre 2023, à 18h30 à la mairie pour validation du nom des rues par le Conseil Municipal.

Pour l'opération « Octobre Rose » l'association les Petits Kangourous pense refaire la même opération que l'année dernière.

Fin de la séance à 21h26

Signature du Maire

Signature du ou de la secrétaire

ANEXE

LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)

ANNEXE 1

OPTION PRESENTEE LE 21 SEPTEMBRE

PRETS	Taux	Capital €	Intérêts €	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Intracting	0,25%	203 198	3 317																				
Court terme	4%	535 129	41 864																				
Long terme	3,81%	630 558	373 859																				
TOTAL		1 368 885	419 040																				

Cout total de l'opération (cout des travaux + (intérêts bancaires + frais dossiers bancaires + frais gestion SDEEG)) 1 368 886 + 482 919 = **1 851 805,13 €**

Subventions fonds Vert + DSIL : 781 384 €

CEE (estimation) : 12 945 €

Récupération TVA : 192 907 €

TOTAL : 987 227 €

Alors le cout pour la Commune est de : 1 851 805 – 987 236 = **864 569 €**

OPTION PRESENTEE LE 26 SEPTEMBRE PAR MAIL DE M. ECHEVERRIA

PRETS	Taux	Capital €	Intérêts €	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Intracting	0,25%	203 198	3 317																				
Court terme	4%	781 374	61 129																				
Long terme	3,81%	384 303	227 854																				
TOTAL		1 368 885	292 300																				

SOIT UN DELTA DE 126 740 € POUR LES INTERETS

Cout total de l'opération (cout des travaux + (intérêts bancaires + frais dossiers bancaires + frais gestion SDEEG)) 1 368 886 + 356 179,02 = **1 725 068,13 €**

Subventions fonds Vert + DSIL : 781 384 €

CEE (estimation) : 12 945 €

Récupération TVA : 192 907 €

TOTAL : 987 227 €

Alors le cout pour la Commune est de : 1 725 068,13 – 987 236 = **737 837,98 €**

Frais de gestion du SDEEG (5% du projet total HT : ((1 368 885/1,2)*0,05 = 57 037 euros)